

CAA du 20 juin 2008

## **Motion réussite scolaire au lycée**

Une circulaire a mis en place le dispositif de réussite scolaire au lycée pour la rentrée 2008. 200 LEGT choisis car « accueillant des élèves faisant face à des difficultés scolaires particulières » ont été listés (dont 20 dans notre académie). Cette circulaire prévoit des stages de soutien et d'approfondissement méthodologique en vue de l'entrée dans l'enseignement supérieur sans les budgéter complètement ; ce dispositif est présenté comme la première composante du dispositif de réussite scolaire et la première étape de la réforme des lycées. La CAA dénonce un dispositif qui s'inscrit dans la même logique que la réforme annoncée des lycées : diminuer le nombre des heures de cours et les remplacer par des activités de soutien, accompagnement ou approfondissement, déconnectées de l'exercice d'enseignement et des disciplines et, qui plus est, dispensées par des personnels non qualifiés.

La politique menée par le MEN crée et renforce les difficultés scolaires des élèves, notamment issus de milieux populaires. Ce dispositif, en plus d'alourdir la charge de travail des enseignants, sera nécessairement inefficace : ce sont de meilleures conditions de travail pour tous, des effectifs par classe allégés, qui permettront de lutter vraiment contre l'échec scolaire, et non une mesure stigmatisante pour les élèves concernés.

Le dispositif prévoit aussi du soutien pour les élèves en difficulté et des « parcours d'excellence » tout au long de l'année scolaire et pendant les petites vacances scolaires. Ces activités seront assurées par des professeurs volontaires, des assistants d'éducation (1500 AED seront recrutés à cet effet), des étudiants en 2ème année de Master et des vacataires étrangers pour les langues vivantes. Il est inacceptable que des activités pédagogiques partie intégrante de l'acte d'enseignement soient confiées à des non enseignants.

D'autre part, sous prétexte de « continuité du service public », ce dispositif élargit la période d'ouverture des établissements (comme l'école ouverte), ouvrant grand la porte à l'annualisation du temps de travail et à l'étalement sur toute l'année de la présence des personnels dans les établissements (prémisse d'une réduction des vacances des personnels).

La CAA du SNES de Lille appelle les représentants aux Conseils d'administration à dénoncer cette nouvelle dégradation et à refuser de cautionner un tel dispositif.

Voté à l'unanimité